Agence Attractivité Aménagement

AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2025

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le 13 mars 2025, le Conseil d'administration de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse s'est réuni à 14 h 00, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, sur convocation adressée aux membres le 03 mars 2025.

Collège des Conseillers départementaux			
Présents	Représentés	Absents	Observations
Valérie SIMONET			Pouvoir de Patrick MOUNAUD
Catherine DEFEMME			
		Jean-Luc LEGER	
		Philippe BAYOL	
Valéry MARTIN			
		Nicolas SIMONNET	

Collège des Communes, EPCI et OPCL			
Présents	Représentés	Absents	Observations
		Stéphane DUCOURTIOUX	
Laurence CHEVREUX			
	Patrick MOUNAUD		Pouvoir à Valérie SIMONET
Jean-Claude PARNIERE			
Valérie BERTIN			

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

- Eric MATHE, Directeur,
- Catherine GAGNANT, Assistante de gestion administrative et de direction

PRESENTATION DES EQUIPES DE L'AGENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Cf. Questions diverses au 5) ci-après.)

Le quorum fixé par l'article 13 des statuts de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse étant atteint, il est procédé à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

****

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation des éléments appelés à caractériser l'action de l'Agence au cours de l'année 2025

A – ENVIRONNEMENT GENERAL

Développement du positionnement de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse dans le paysage de l'ingénierie territoriale creusoise.

- Orientations 2025 :
  - Elargissement de la communication institutionnelle : édition d'une newsletter
  - Préparation d'un forum départemental de l'ingénierie

Renforcement des moyens dédiés au pilotage d'actions stratégiques pour la Creuse

- Orientations 2025 :
  - Elaboration d'un plan de financement triennal de la démarche "Projet alimentaire territorial", à la suite du succès de la candidature du consortium Agence/communes à l'appel à projet régional "PAT en action" - Renforcement de l'équipe d'animation.
  - Accompagnement en ingénierie auprès des porteurs de projet pour l'émergence d'une plateforme d'approvisionnement de la restauration collective en produits alimentaires locaux.
  - Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Conseil départemental pour la conduite d'une étude sur de potentiels corridors de covoiturage

Consolidation d'une offre d'ingénierie pour le territoire

- Orientations 2025 :
  - Poursuite de l'accompagnement en ingénierie des 19 communes lauréates et des EPCI concernés dans le cadre du programme "Petites villes de demain",
  - Préparation de l'atterrissage de la démarche prévu pour mars 2026. Accompagnement à la mise en œuvre d'actions transversales,
  - Professionnalisation des méthodes mises en œuvre dans le cadre de l'assistance opérationnelle aux communes et aux structures intercommunales,
  - Formalisation de partenariats opérationnels (CAUE, SDEC, SEDC) afin de pérenniser les pratiques collaboratives mises en place dans le cadre de l'assistance opérationnelle aux communes.
  - Appui en faveur des EPCI dans cadre des processus d'élaboration des documents de planification (conseils opérationnels de mise en œuvre),

B – PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Présentation générale

- La trajectoire budgétaire pour l'année 2025 est en léger repli par rapport à celle de l'année 2024. L'équilibre du budget sera assuré autour de 965 000 euros. Cette diminution est la conséquence d'une part, de la clôture en 2024 des études pour lesquelles l'Agence était maitre d'ouvrage, et, d'autre part, du choix de mettre fin au recours à une assurance couvrant les coûts salariaux en cas d'absence prolongée d'un agent.
- La structure budgétaire de l'Agence reste essentiellement constituée, s'agissant des dépenses de fonctionnement, par le poids des ressources humaines (84%). Les dépenses liées à des prestations d'études représentent 6% du total. Les autres dépenses (10%) se rattachent au fonctionnement général de l'Agence.
- S'agissant des recettes, le niveau des ressources propres (cotisations et prestations de service) est orienté à la hausse (40%), les subventions de l'Etat et du Conseil départemental, corrélées à des projets spécifiques, se situent dans des proportions similaires à celle de l'année 2024 (39%). La part des ressources procurées par le report du résultat de l'exercice précédent tend à se réduire.
- Il est à noter toutefois que les dépenses liées aux salaires des trois agents mis à disposition de l'Agence par le Conseil départemental de la Creuse, qui représentent environ 160 000 €, n'apparaissent pas dans le projet de budget.

Gestion de la trésorerie

- Les efforts consentis en 2024 pour améliorer le niveau du fonds de roulement se poursuivront en 2025, notamment au travers de l'avancement des dates de versement

Agence Attractivité Aménagement

AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA CREUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2025

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le 13 mars 2025, le Conseil d'administration de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse s'est réuni à 14 h 00, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, sur convocation adressée aux membres le 03 mars 2025.

Collège des Conseillers départementaux			
Présents	Représentés	Absents	Observations
Valérie SIMONET			Pouvoir de Patrick MOUNAUD
Catherine DEFEMME			
		Jean-Luc LEGER	
		Philippe BAYOL	
Valéry MARTIN			
		Nicolas SIMONNET	

Collège des Communes, EPCI et OPCL			
Présents	Représentés	Absents	Observations
		Stéphane DUCOURTIOUX	
Laurence CHEVREUX			
	Patrick MOUNAUD		Pouvoir à Valérie SIMONET
Jean-Claude PARNIERE			
Valérie BERTIN			

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

- Eric MATHE, Directeur,
- Catherine GAGNANT, Assistante de gestion administrative et de direction

PRESENTATION DES EQUIPES DE L'AGENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Cf. Questions diverses au 5) ci-après.)

Le quorum fixé par l'article 13 des statuts de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse étant atteint, il est procédé à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

****

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation des éléments appelés à caractériser l'action de l'Agence au cours de l'année 2025

A – ENVIRONNEMENT GENERAL

Développement du positionnement de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse dans le paysage de l'ingénierie territoriale creusoise.

➢ Orientations 2025 :
- Elargissement de la communication institutionnelle : édition d'une newsletter
- Préparation d'un forum départemental de l'ingénierie

Renforcement des moyens dédiés au pilotage d'actions stratégiques pour la Creuse

➢ Orientations 2025 :
- Elaboration d'un plan de financement triennal de la démarche "Projet alimentaire territorial", à la suite du succès de la candidature du consortium Agence/communes à l'appel à projet régional "PAT en action" - Renforcement de l'équipe d'animation.
- Accompagnement en ingénierie auprès des porteurs de projet pour l'émergence d'une plateforme d'approvisionnement de la restauration collective en produits alimentaires locaux.
- Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Conseil départemental pour la conduite d'une étude sur de potentiels corridors de covoiturage

Consolidation d'une offre d'ingénierie pour le territoire

➢ Orientations 2025 :
- Poursuite de l'accompagnement en ingénierie des 19 communes lauréates et des EPCI concernés dans le cadre du programme "Petites villes de demain",
- Préparation de l'atterrissage de la démarche prévu pour mars 2026. Accompagnement à la mise en œuvre d'actions transversales,
- Professionnalisation des méthodes mises en œuvre dans le cadre de l'assistance opérationnelle aux communes et aux structures intercommunales,
- Formalisation de partenariats opérationnels (CAUE, SDEC, SEDC) afin de pérenniser les pratiques collaboratives mises en place dans le cadre de l'assistance opérationnelle aux communes.
- Appui en faveur des EPCI dans cadre des processus d'élaboration des documents de planification (conseils opérationnels de mise en œuvre),

B – PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Présentation générale

➢ La trajectoire budgétaire pour l'année 2025 est en léger repli par rapport à celle de l'année 2024. L'équilibre du budget sera assuré autour de 965 000 euros. Cette diminution est la conséquence d'une part, de la clôture en 2024 des études pour lesquelles l'Agence était maitre d'ouvrage, et, d'autre part, du choix de mettre fin au recours à une assurance couvrant les coûts salariaux en cas d'absence prolongée d'un agent.

➢ La structure budgétaire de l'Agence reste essentiellement constituée, s'agissant des dépenses de fonctionnement, par le poids des ressources humaines (84%). Les dépenses liées à des prestations d'études représentent 6% du total. Les autres dépenses (10%) se rattachent au fonctionnement général de l'Agence.

➢ S'agissant des recettes, le niveau des ressources propres (cotisations et prestations de service) est orienté à la hausse (40%), les subventions de l'Etat et du Conseil départemental, corrélées à des projets spécifiques, se situent dans des proportions similaires à celle de l'année 2024 (39%). La part des ressources procurées par le report du résultat de l'exercice précédent tend à se réduire.

➢ Il est à noter toutefois que les dépenses liées aux salaires des trois agents mis à disposition de l'Agence par le Conseil départemental de la Creuse, qui représentent environ 160 000 €, n'apparaissent pas dans le projet de budget.

Gestion de la trésorerie

➢ Les efforts consentis en 2024 pour améliorer le niveau du fonds de roulement se poursuivront en 2025, notamment au travers de l'avancement des dates de versement

de certaines recettes (cotisations et dotations du Conseil départemental). Les périodes de tension sur la trésorerie, contenues en 2024, devraient pouvoir être neutralisées en 2025.

Impacts sur le fonctionnement des services

- Avec le recrutement d'un chargé de mission pour le Projet alimentaire territorial, les effectifs de l'Agence devraient revenir à leur niveau de l'année 2023 (15 agents) Les dépenses correspondantes ont été évaluées au regard des augmentations réglementaires attendues (+4%)
- L'année 2025 devrait permettre d'atteindre un équilibre financier pour les deux postes du service «AMO-AR» qu'il conviendrait d'autofinancer à partir de ressources procurées par une quote-part sur les cotisations des bénéficiaires et la tarification des prestations. L'objectif à ce titre porte sur 100 000€ de recettes propres/an.

Financement des investissements à réaliser

- Les postes principaux en matière d'investissement porteraient d'une part, sur l'acquisition de matériel informatique destiné à équiper les derniers agents et remplacer les équipements qui, jusqu'à présent, avaient été mis gracieusement à disposition par le Conseil départemental, et, d'autre part sur l'achat d'une licence pour le service "AMO-AR"
- Le financement de ces investissements devrait être intégralement assuré par les dotations aux amortissements.

Le Conseil d'administration donne acte à la Présidente l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse pour l'année 2025

2) PROGRAMME PETITES VILLES DEMAIN – ANIMATION – AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE

L'animation du programme national "Petites villes de demain" que porte l'Agence pour le compte de 19 communes lauréates, est réalisée par sept chefs de projets, dont l'un assure les fonctions de chef de service coordinateur.

Les coûts salariaux correspondants sont désormais pris en charge de la manière suivante :

- 75% par l'Etat (ANCT), pour 6 chefs de projets et le chef de service,

- 12,5% par les communes et EPCI concernés au travers des cotisations annuelles, pour 6 chefs de projet,

- 12,5% par le Conseil départemental de la Creuse, pour 6 chefs de projet,

- 25% par le Conseil départemental de la Creuse pour le chef de service.

Les modalités d'intervention du Conseil départemental de la Creuse ayant ainsi évolué depuis le lancement du programme, il convient d'adapter le contenu de la convention financière du 6 décembre 2021 qui fixe les conditions d'intervention de l'Etat et du Département en faveur de l'Agence dans ce cadre.

Le Conseil d'administration adopte l'avenant n°1 à la convention financière du 6 novembre 2021.

3) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT EST-CREUSE DEVELOPPEMENT

L'accompagnement par l'Agence des bénéficiaires de l'offre de service "Assistance à maîtrise d'ouvrage - Aménagement rural" la conduit régulièrement à intervenir dans le cadre d'une mise en commun d'expertises avec d'autres structures porteuses d'ingénierie. En effet, certains projets recouvrent des thématiques pour lesquelles le recours à des compétences particulières ne peut être que bénéfique pour le maitre d'ouvrage.

Depuis la mise en place de cette offre de service en 2022, les échanges réguliers entre les équipes ont permis de fonctionner dans un cadre collectif avec des partenaires tels que le Syndicat Est-Creuse-Développement, le CAUE, le SDEC, le CPIE des Pays Creusois, EVOLIS23,...

Cette approche, fondée exclusivement sur les bonnes relations entretenues entre les agents des différentes structures, mérite d'être renforcée par la formalisation de véritables partenariats institutionnels.

Le Syndicat Est Creuse Développement dédie des moyens d'ingénierie au service des projets des communes et des structures intercommunales de son territoire d'intervention. L'action du service "Assistance à maîtrise d'ouvrage" de l'Agence apporte une réponse opérationnelle dans les processus de mise œuvre des opérations. Aussi, le syndicat a-t'il manifesté très tôt son intérêt pour une telle démarche partenariale.

Il s'agit, au travers d'une convention de partenariat, d'instituer une permanence des échanges d'information entre les deux structures et d'assurer la complémentarité et la coordination des expertises qu'elles sont appelées à mettre en œuvre au profit des maîtres d'ouvrage publics, quelle que soit la voie initialement empruntée par ces derniers dans leur recherche d'assistance.

Le Conseil d'administration adopte la convention instituant un partenariat avec le Syndicat Est Creuse Développement.

4) SICTOM DE CHENERAILLES - AMENAGEMENT D'UNE DECHETTERIE - DEMANDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le SICTOM de Chénérailles est membre de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse depuis 2024. Il lui a confié une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une opération de construction d'un hangar de protection dédié au stockage de bennes de divers déchets valorisables.

Par courriel du 11 février dernier, le Président du SICTOM a sollicité l'Agence pour une nouvelle mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'aménagement d'une déchetterie.

Le Président du SICTOM, après avoir pris l'attache d'un bureau d'études privé pour un accompagnement, a été invité par ce dernier à se tourner vers l'Agence. Il sollicite donc un appui qui porterait sur la phase préparatoire du projet (choix d'un maitre d'œuvre, demande de permis de construire, suivi administratif de la phase de mise en œuvre des travaux).

Ces prestations entrent dans le cadre de celles susceptibles d'être assurées par le service AMO-AR de l'Agence, à savoir l'élaboration du programme, la structuration administrative, l'expertise des procédures, ainsi que l'aide au recrutement et au suivi d'une maîtrise d'œuvre.

Cependant, le domaine concerné par une telle opération ne correspond pas à ceux sur lesquels il a été décidé, jusqu'à présent, d'intervenir.

Depuis sa mise en place en 2022, la mission d'accompagnement que réalise l'Agence auprès des structures publiques du territoire s'est toujours inscrite dans une logique d'adaptation aux besoins de ces dernières.

Cette mission se doit, dans les limites des moyens et des compétences qui sont les siennes, de pallier la carence de l'initiative privée s'agissant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique.

Compte-tenu de la spécificité du domaine dont relève l'opération projetée par le SICTOM de Chénérailles, il est proposé d'accéder, à titre dérogatoire, à la demande de son Président, en inscrivant l'accompagnement de l'Agence dans le cadre d'une assistance à maitrise d'ouvrage

« test ».

Il s'agit en effet, de s'assurer, avant de prendre toute décision définitive quant à l'ajout éventuel d'un nouveau domaine d'intervention de l'Agence au titre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, que la réponse opérationnelle qui sera apportée, est bien conforme aux attentes des structures publiques bénéficiaires, sans, parallèlement, risquer de mettre les équipes de l'Agence ou le modèle économique du service "AMO-AR" en difficulté.

Le Conseil d'administration décide de réserver une suite favorable, à titre dérogatoire, à la demande présentée par Monsieur le Président du SICTOM de Chénérailles et de qualifier ladite mission, d'opération « test », dont un bilan sera dressé à l'issue.

5) QUESTIONS DIVERSES

Ainsi qu'il l'avait été proposé lors de la séance du Conseil d'administration du 12 février 2025, les équipes de l'Agence, conviées à 14 h 00, se présentent aux membres du Conseil d'administration. Chaque agent est invité à préciser la nature de ses missions ainsi que le cadre dans lequel il les exerce.
Madame la Présidente après avoir remercié les équipes, indique que ce temps d'échanges a contribué à l'amélioration de la connaissance de chacun des membres du Conseil d'administration quant aux missions des personnels qui agissent au quotidien à l'Agence.

6) PROCHAINES ECHEANCES

La prochaine séance du Conseil d'administration sera principalement consacrée à la l'examen des comptes de l'exercice 2024 et du budget primitif pour 2025. Elle est prévue le jeudi 27 mars 2025 à 16 h 00.

La séance est levée à 15h40

La Présidente,

Valérie SIMONET